

**Règlement pour le concours photo 2020
(17 juillet 2020)**

Article 1 : Organisation et dates

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photo libre et gratuit. Il débutera le 1^{er} mars 2020 et se terminera le 15 janvier 2021.

Article 2 : Thème

Le thème est le suivant : « A la recherche des traces laissées par les opérateurs de télécommunications en France ou à l'étranger ». Les photos peuvent montrer des équipements de réseau, des bâtiments (techniques, administratifs, commerciaux) marquants, des objets promotionnels, de l'insolite.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de La Poste et de France Télécom/Orange, ainsi qu'aux membres des associations adhérentes à la FNARH (Fédération nationale des associations de personnel de La Poste et de France Télécom pour la recherche historique). Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets. Elles sont à envoyer via l'adresse mail : concoursphoto@armorhistel.org

Les informations suivantes devront **obligatoirement** figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), catégorie du concours, commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Article 4 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon leur valeur patrimoniale (rareté, intérêt historique) et la qualité de la photographie.

Article 5 : Composition du jury

Il sera constitué de connaisseurs de l'histoire des télécommunications.

Article 6 : Publication des résultats

Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Trois prix seront attribués, le 1^{er} prix sera un ouvrage de qualité montrant les réalisations d'un grand photographe.

Article 7 : Exposition des photos

Une exposition des photos sélectionnées sera organisée par un moyen adapté. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.



Article 8 : Exclusions

Outre le non respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimées par les lois en vigueur.

Article 9 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Article 10 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Article 11 : Annulation

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.

Cesson-Sévigné le 17 juillet 2020